

IRSN (Institut de Radioprotection et de sûreté nucléaire)

IRSN

INSTITUT
DE RADIOPROTECTION
ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

L'IRSN est l'expert public en matière de recherche et d'expertise sur les risques nucléaires et radiologiques.

L'IRSN est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) dont les missions sont définies par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte et dont l'organisation et la gouvernance sont précisées dans le décret n°2016-283 du 10 mars 2016.

L'IRSN est placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de l'écologie, de la recherche, de l'énergie, de la santé et de la défense.

Domaines d'activité

Le champ de compétences de l'IRSN couvre l'ensemble des risques liés aux rayonnements ionisants, utilisés dans l'industrie ou la médecine, ou encore les rayonnements naturels.

Plus précisément, l'IRSN exerce ses missions d'expertise et de recherche dans les domaines suivants :

- Surveillance radiologique de l'environnement et intervention en situation d'urgence radiologique.
- Radioprotection de l'homme.
- Prévention des accidents majeurs dans les installations nucléaires.
- La sûreté des réacteurs.
- La sûreté des usines, des laboratoires, des transports et des déchets.

- Expertise nucléaire de défense.

Les activités de recherche de l'IRSN, réalisées le plus souvent dans le cadre de programmes internationaux, lui permettent de maintenir et de développer son expertise et d'asseoir sa stature internationale de spécialiste des risques dans ses domaines de compétence.

Les missions de l'IRSN

Le décret n°2016-283 du 10 mars 2016 confie à l'IRSN des missions d'expertise et de recherche dans les domaines suivants :

- la sûreté nucléaire ;
- la sûreté des transports de matières radioactives et fissiles ;
- la protection de l'homme et de l'environnement contre les rayonnements ionisants ;
- la protection et le contrôle des matières nucléaires ;
- la protection des installations nucléaires et des transports de matières radioactives et fissiles contre les actes de malveillance.

Au titre de ses missions, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire :

- réalise des expertises, des recherches et des travaux, notamment d'analyses, de mesures ou de dosages, pour des organismes publics ou privés, français ou étrangers ;
- définit des programmes de recherches, menés en son sein ou confiés à d'autres organismes de recherche français ou étrangers, en vue de maintenir et développer les connaissances et compétences nécessaires à l'expertise dans ses domaines d'activité ;
- contribue à la formation en radioprotection des professionnels de santé et des personnes professionnellement exposées ;
- apporte un appui technique à l'Autorité de sûreté nucléaire, au délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les installations et activités intéressant la défense et aux autorités et services de l'Etat qui en font la demande ;
- propose à l'Autorité de sûreté nucléaire, au délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les installations et activités intéressant la défense, en cas d'incident ou d'accident impliquant des sources de rayonnements ionisants, des mesures d'ordre technique, sanitaire et médical propres à assurer la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement et à rétablir la sécurité des installations. Dans de telles circonstances, l'IRSN fournit également en tant que de besoin un appui technique aux autres autorités de l'Etat concernées ;
- participe à la veille permanente en matière de radioprotection, notamment en concourant à la surveillance radiologique de l'environnement et en assurant la gestion et l'exploitation des données dosimétriques concernant les travailleurs exposés aux rayonnements ionisants ;
- assure la gestion de l'inventaire des sources de rayonnements ionisants ;

- assure la comptabilité centralisée des matières nucléaires pour les autorités de l'Etat chargées de la protection et du contrôle des matières nucléaires non affectées aux moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique de dissuasion et pour les autorités de l'Etat chargées des accords internationaux de coopération et de non-prolifération nucléaire ;
- apporte son concours technique aux autorités de l'Etat chargées de la protection et du contrôle des matières nucléaires, de leurs installations et de leur transport ainsi que de l'interdiction des armes chimiques.

La qualité à l'IRSN

L'IRSN est certifié *ISO 9001* depuis juillet 2007, aboutissement d'une démarche engagée dès sa création en 2003. Cette certification ISO 9001 a été renouvelée en 2019, dans sa *version 2015*.

Le système de management de la qualité couvre l'ensemble des activités de l'IRSN. Une démarche qui illustre la volonté de la Direction générale d'améliorer en continu les modes d'action de l'Institut au service de ses missions et à l'attention de l'ensemble des bénéficiaires de ses travaux (pouvoirs public, partenaires, clients,...).

Certaines activités spécifiques sont encadrées également par d'autres référentiels, comme par exemple l'accréditation des laboratoires par le Cofrac :

- Essais/ Accréditations n°1-0993, 1-0994, 1-1243 et 1-5031
- Etalonnages/ Accréditations n°2-1612 et 2-55
- Organismes de comparaisons inter laboratoires/ Accréditation n°1-1795
- Examens médicaux/ Accréditation n°8-1884
- Certification de produits et services / Accréditation n° 5-0600

Au travers de l'accomplissement de ses missions d'expert national des risques nucléaire et radiologique, l'Institut s'attache à encadrer avec rigueur ses activités d'expertise, de recherche et de surveillance, et à renforcer l'harmonisation et le partage de ses pratiques internes.